



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2021_50001_0068

A Marseille, le 17/05/2022

DAVEU/DEXT

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Missions d'études d'opportunité, de faisabilité et de programmation portant sur la réhabilitation ou la construction d'équipements de la Ville de Marseille

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 1, posée le 13/05/2022:

Il est indiqué dans le CCAP que le CCTP détaille les équipements rattachés existants ou dont le rattachement est en cours.

Or, sauf erreur de notre part, le CCTP n'identifie pas ces équipements. Sont-ce ceux listés dans le CCAP ?

Par ailleurs, les attentes sur le volet financier des études de faisabilité ne sont pas détaillées comme les volets administratifs et techniques. Un paragraphe est-il manquant ?

Réponse 1, transmise le 17/05/2022:

Les équipements rattachés sont ceux listés dans le CCAP.

Les attentes sur le volet financier des études de faisabilités ont été précisées dans une nouvelle version du CCTP (articles 1 et 3.2.7)

Question 2, posée le 13/05/2022 :

Il est mentionné dans la DPGF la production d'une maquette pour la réalisation de panneaux de présentation de l'étude de faisabilité.

S'agit-il de maquettes physiques (compétence en maquettisme) ou bien numériques ?

Réponse 2, transmise le 17/05/2022 :

Il s'agit de maquettes numériques.

Question 3, posée le 16/05/2022:

Est il possible d'avoir une liste des sites concernés ?

Réponse 3, transmise le 17/05/2022 :

Il n'y a pas de liste de sites pré-établies.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du **17/05/2022**, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- CCTP (ajouts relatifs au volet financier)

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents (ou du document – à adapter) dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée en entraînant l'irrégularité de l'offre pour le lot n°xx et pour le lot n° xxx (à adapter le cas échéant).

La date limite de remise des offres initialement prévue le 16/06/2022 à 16h00 est maintenue.